



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
26.03.2003 Bulletin 2003/13

(51) Int Cl.7: **B65D 33/25**

(21) Numéro de dépôt: **01403121.5**

(22) Date de dépôt: **05.12.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Bois, Henri Georges**
92200 Neuilly sur Seine (FR)

(74) Mandataire: **Texier, Christian et al**
Cabinet Régimbeau
20, rue de Chazelles
75847 Paris cedex 17 (FR)

(30) Priorité: **07.12.2000 FR 0015904**

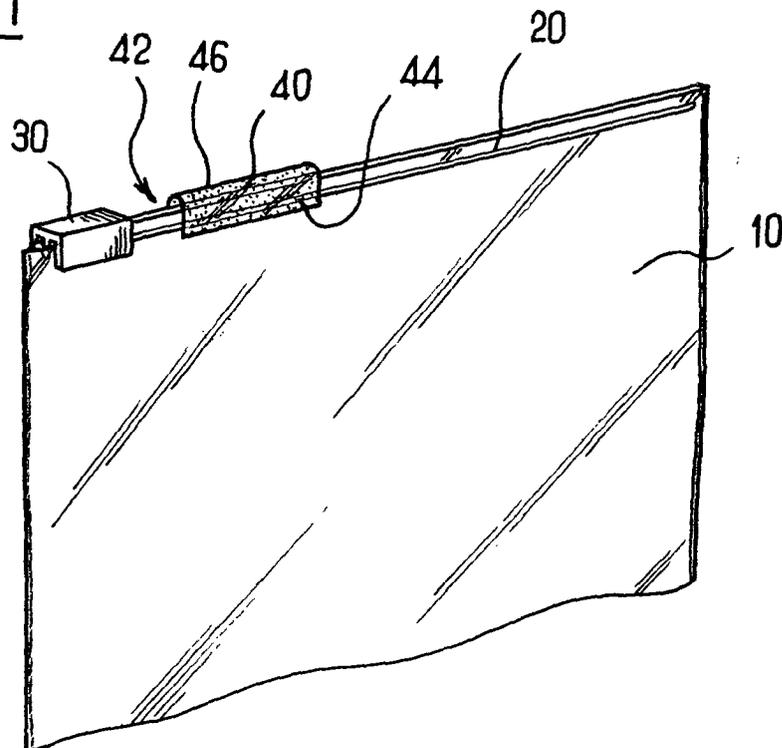
(71) Demandeur: **FLEXICO FRANCE**
F-60119 Henonville (FR)

(54) **Sachet d'emballage comprenant des profilés de fermeture commandés par curseur**

(57) La présente invention concerne un sachet à profilé de fermeture (20) et curseur (30), caractérisé par

le fait qu'il comprend une bande témoin (40) située sur le passage du curseur (30) et adaptée pour être rompue à la première ouverture.

FIG.1



Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des sachets d'emballage comprenant des profilés de fermeture à ouvertures/fermetures multiples.

[0002] De nos jours, la plupart de ces sachets sont équipés d'un curseur conçu pour faciliter l'ouverture et la fermeture des sachets respectivement par séparation et mise en prise des profilés de fermeture.

[0003] De façon connue en soi, de tels curseurs définissent pour l'essentiel deux canaux recevant respectivement l'un des deux profilés de fermeture, séparés par une cloison médiane positionnée entre les deux profilés. Les deux canaux convergent entre eux vers une extrémité du curseur et divergent entre eux vers l'extrémité opposée.

[0004] Ainsi, selon le sens de déplacement du curseur, celui-ci tend soit à rapprocher les profilés et les mettre en prise pour fermer le sachet, soit à les écarter pour ouvrir le sachet.

[0005] Par ailleurs, de nos jours, il existe une forte demande de disposer d'un système servant de témoin de première ouverture pour de tels sachets.

[0006] Sur le marché, de tels témoins d'ouverture sont aujourd'hui réalisés sous forme d'un voile disposé sur l'intérieur des profilés de fermeture et reliant les deux parois du sachet, conçu pour être rompu lors de la première ouverture, comme décrit par exemple dans le document FR-A-2 546 481.

[0007] La présente invention a maintenant pour but de perfectionner les dispositifs existants.

[0008] Ce but est atteint dans le cadre de la présente invention grâce à un sachet d'emballage comprenant des profilés de fermeture, un curseur associé à ceux-ci, et au moins une bande témoin disposée sur le passage du curseur et conçue pour être rompue par celui-ci à la première ouverture, caractérisée par le fait que la bande témoin est bicolore et présente des couleurs différentes respectivement sur ses faces externe et interne.

[0009] D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, et en regard des dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs et sur lesquels

- la figure 1 représente une vue schématique partielle en perspective d'un sachet conforme à la présente invention,
- la figure 2 représente une vue schématique similaire après rupture de la bande témoin conforme à la présente invention,
- la figure 3 représente une vue schématique similaire d'un sachet conforme à une variante de réalisation de la présente invention, et
- la figure 4 représente une vue schématique en perspective d'un curseur conforme à un mode de réalisation préférentiel de la présente invention.

[0010] Dans leur structure générale, les sachets, profilés de fermeture et curseurs utilisés dans le cadre de la présente invention peuvent faire l'objet de toute variante connue de l'homme de l'art, notamment quant à leur matériau constitutif ou leur géométrie.

[0011] Dans ces conditions, ces éléments ne seront pas décrits dans le détail par la suite. Par ailleurs, ils ne doivent pas être considérés comme limités aux modes de réalisation schématiques illustrés sur les figures annexées.

[0012] Sur celles-ci, les sachets portent la référence générale 10, les profilés de fermeture la référence générale 20 et le curseur la référence générale 30.

[0013] Comme on l'a indiqué précédemment, dans le cadre de la présente invention, il est prévu une bande témoin 40 au niveau de l'embouchure du sachet, sur le passage du curseur 30, de sorte que cette bande 40 soit rompue par le curseur lors de la première ouverture du sachet.

[0014] La bande témoin 40 est avantageusement réalisée à base de matière plastique.

[0015] Selon le mode de réalisation particulier illustré sur les figures 1 et 2, la bande témoin 40 est formée par une bande de matière plastique conformée en U, à concavité dirigée vers le corps du sachet et dont les deux ailes 42, 44 sont accolées aux surfaces externes des deux parois principales du sachet et fixées sur celles-ci par tout moyen approprié, par exemple par collage ou soudure.

[0016] Plus précisément encore, la bande 40 est située en position adjacente au curseur 30 lorsque celui-ci est situé en position de fermeture du sachet. Ainsi, dès que le premier déplacement du curseur 30 est initialisé, le curseur 30 vient solliciter la bande 40 pour rompre celle-ci.

[0017] On aperçoit sur la figure 2 une bande témoin 40 rompue par déplacement du curseur 30.

[0018] Le cas échéant, on peut ainsi prévoir plusieurs bandes témoins 40 discontinues ou distinctes réparties sur l'embouchure du sachet pour améliorer la visualisation de l'ouverture.

[0019] En variante, comme illustré sur la figure 3, on peut prévoir une bande témoin 40 continue sur toute la largeur de l'embouchure du sachet.

[0020] Par ailleurs, il est avantageux de réaliser la bande témoin 40 sous forme d'une bande colorée de couleur différente du reste du sachet afin de bien identifier l'ouverture.

[0021] Plus précisément, selon l'invention, la bande témoin 40 est bicolore : elle présente une première couleur sur sa face externe seule visible avant rupture, et une deuxième couleur sur sa face interne, différente de la première, laquelle deuxième couleur apparaît après rupture, comme on le voit sur la figure 2 afin de bien mettre en évidence la rupture.

[0022] Selon encore une autre caractéristique avantageuse de l'invention, la bande témoin 40 peut être équipée d'une ligne de prédécoupe longitudinale 46, fa-

cilitant sa rupture sous la sollicitation du curseur 30.

[0023] Comme on le voit sur la figure 4, le cas échéant le curseur 30 peut être muni sur son extrémité adjacente, à l'origine, à la bande témoin 40, d'une lame ou avancée 32 conçue pour venir solliciter la bande témoin 40 par sa face interne et faciliter ainsi sa rupture.

[0024] Avantageusement, cette lame 32 possède une face de sommet 34 inclinée par rapport à la face supérieure 31 du curseur pour définir un engagement progressif entre la lame 32 et la bande témoin 40. Comme on le voit sur la figure 4, le sommet 34 de la lame 32 s'écarte du plan de la face supérieure 31 du curseur 30, en direction de son extrémité.

[0025] Bien entendu, une telle lame 32 est avantageusement venue de matière, par exemple venue de moulage, avec le curseur 30.

[0026] La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation précédemment décrits, mais s'étend à toutes variantes conformes à son esprit.

térisé par le fait que la bande témoin (40) est colorée d'une couleur différente du corps du sachet.

9. Sachet selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) présente une ligne de prédécoupe longitudinale (46).

10. Sachet selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé par le fait que** le curseur (30) est équipé d'une lame (32) adjacente à la bande témoin (40).

11. Sachet selon la revendication 10, **caractérisé par le fait que** la lame (32) possède une face de sommet (34) inclinée.

Revendications

1. Sachet à profilé de fermeture (20) et curseur (30), comprenant une bande témoin (40) située sur le passage du curseur (30) et adaptée pour être rompue à la première ouverture, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) est bicolore: elle présente des couleurs différentes respectivement sur ses faces externe et interne.
2. Sachet selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) est réalisée en matière plastique.
3. Sachet selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) est située en position adjacente au curseur (30) en position de fermeture de celui-ci.
4. Sachet selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) est conformée en U.
5. Sachet selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) a la forme d'un U à concavité dirigée vers le corps du sachet.
6. Sachet selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) est continue.
7. Sachet selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé par le fait que** la bande témoin (40) s'étend sur toute la longueur d'embouchure du sachet.
8. Sachet selon l'une des revendications 1 à 7, **carac-**

FIG. 1

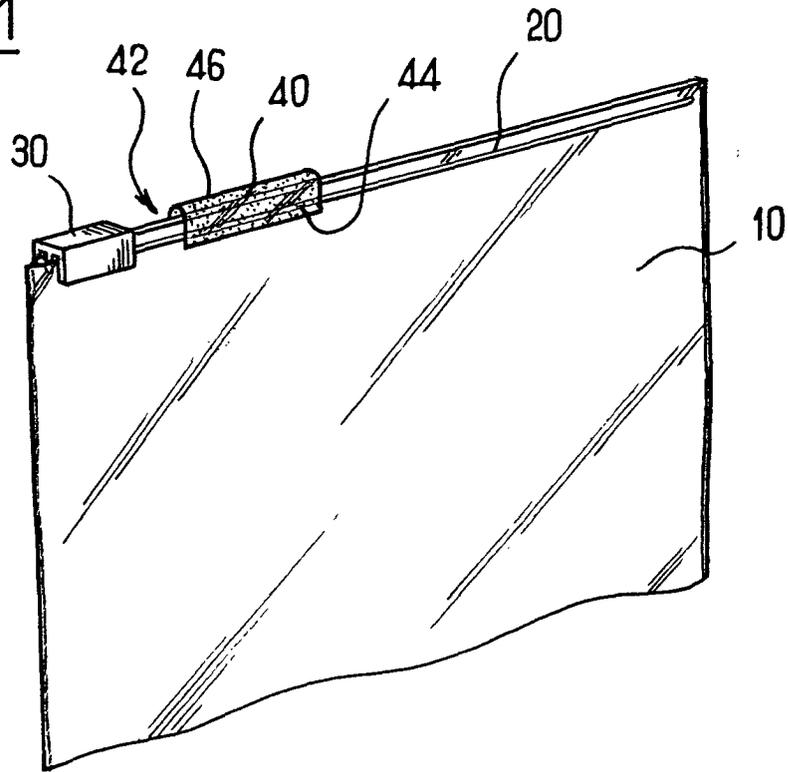


FIG. 2

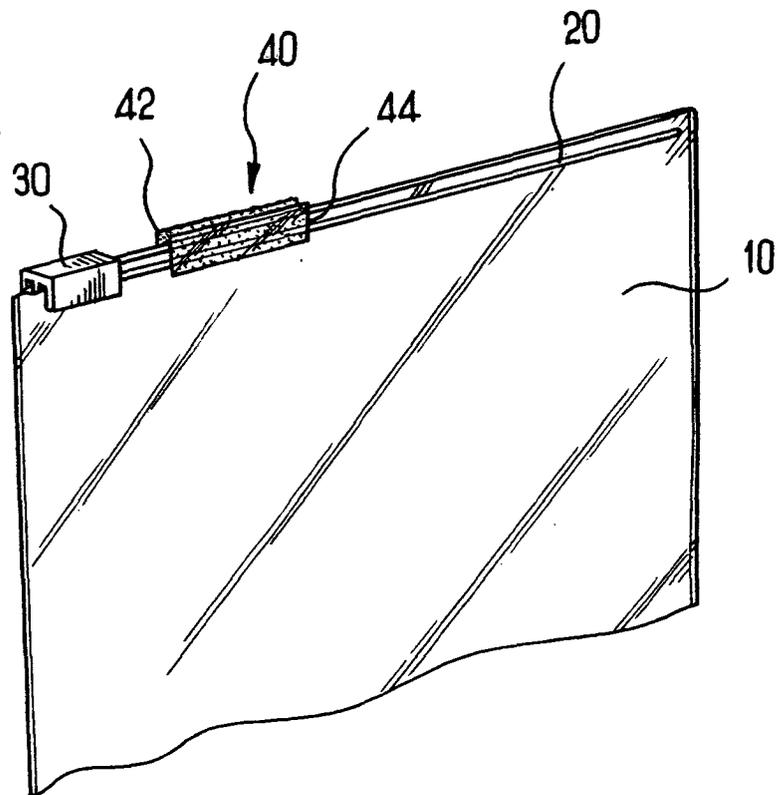


FIG. 3

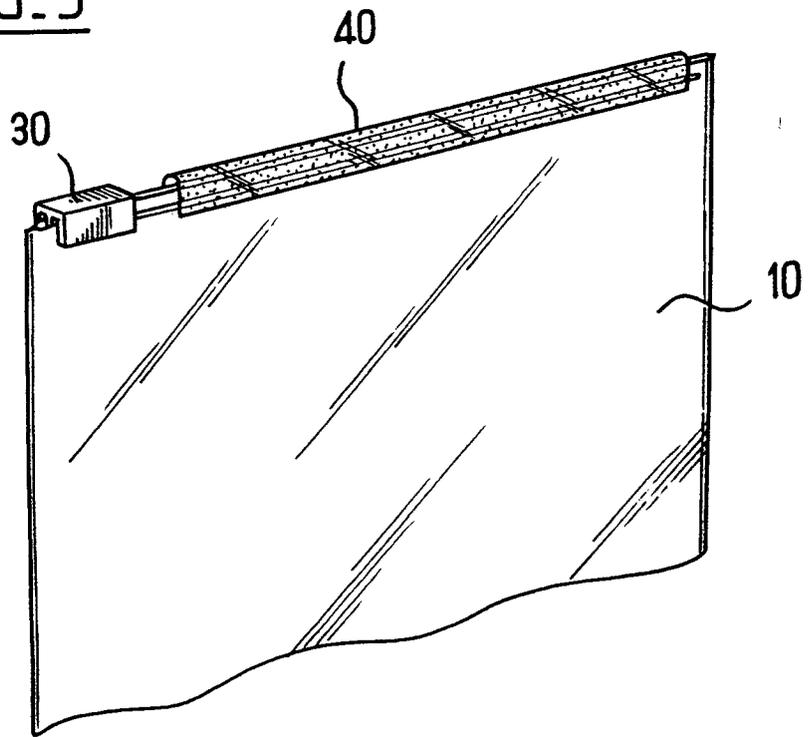


FIG. 4

